

Nombre de membres			
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Présents	Quorum
21	21	17	11

SEANCE DU
18 JUIN 2026

Date de convocation du Bureau Syndical
 04 juin 2026

Date d'affichage de la convocation
 04 juin 2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 Nombre de délégués ayant voté pour : 17
 Nombre de délégués ayant voté contre : 0
 Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
 Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 18 juin 2026 à 18h30, les membres du Bureau Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, au siège du SBA, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Étaient présents : Lionel CHAUVIN, Cécile BERTAUD, Brigitte BILLEBAUD, Bernard DUCREUX, Stéphane GENESTIER, Denis GEORGES, Malory GIANGRECO, Damien HEYRAUD, Alain LAGRU, Guy MAILLARD, Frédérick Martin, Thierry MARTIN, Anne MAZAUDIER, Vincent MAZIN, Kristel POIROT, Laurent RENAULT, Dorothee TRICHARD.

Le quorum étant atteint, le Bureau Syndical peut délibérer.

Thème : MARCHÉS PUBLICS

dél. 27-2026 : Autorisation de signature du marché n°2603P relatif à l'acquisition de matériels informatiques neufs et reconditionnés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2026-19 du Comité Syndical en date du 19 mai 2026 portant délégation de compétences au Président et au Bureau stipulant que le Comité Syndical délègue au Bureau Syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services et travaux ou accords-cadres d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée selon les textes en vigueur ;

VU la délibération n°2026-21 de constitution de la CAO du SBA pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDÉRANT :

- le lancement de l'accord-cadre, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
- la procédure de passation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.,
- les besoins du Syndicat relatifs à la fourniture de matériels informatiques neufs et reconditionnés.

Les prestations sont réparties en 6 lots et chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande à marchés subséquents attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques qui seront remis en concurrence à chaque besoin :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT sur 4 ans
01	Stations bureautiques neuves	80 000,00 €
02	Stations bureautiques reconditionnées	20 000,00 €
03	Stations de travail	80 000,00 €
04	Ecrans informatiques	40 000 ;00 €
05	PC portables neufs	80 000,00 €
06	PC portables reconditionnés	16 000,00 €

CONSIDERANT :

- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 9 mars 2026 pour l'ouverture des plis,
- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 juin 2026 pour le jugement des offres,
- les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
 - o la situation juridique
 - o les capacités professionnelles, techniques et financières
- les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 03, 04, 05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique et environnementale	50.0 %
<i>2.1-Pertinence des matériels proposés et adéquation des produits avec les besoins exprimés par le SBA et avec la réalité du marché</i>	<i>20.0 %</i>
<i>2.2-adaptabilité et diversification proposée</i>	<i>10.0 %</i>
<i>2.3-Qualité générale des services (SAV, intervention, garantie) proposés</i>	<i>10.0 %</i>
<i>2.4-Valeur environnementale</i>	<i>10.0 %</i>
3-Délai de livraison	10.0 %

Pour les lots n°02, 06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique et environnementale	50.0 %
<i>2.1-Pertinence des matériels proposés et adéquation des produits avec les besoins exprimés par le SBA et avec la réalité du marché</i>	<i>20.0 %</i>
<i>2.2-adaptabilité et diversification proposée</i>	<i>15.0 %</i>
<i>2.3-Qualité générale des services (SAV, intervention, garantie) proposés</i>	<i>15.0 %</i>
3-Délai de livraison	10.0 %

Accusé de réception en préfecture
063-256300164-20260618-DEL2026-27-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2026

- les critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission a procédé au classement des offres proposées :

Lot(s)	Désignation	Nombre d'offres
01	Stations bureautiques neuves	13
02	Stations bureautiques reconditionnées	13
03	Stations de travail neuves	14
04	Ecrans informatiques neufs	16
05	PC portables neufs	14
06	PC portables reconditionnés	14

Le Bureau Syndical, Oüi l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre n°2603P relatif à la fourniture de matériels informatiques avec les titulaires suivants :

- **Lot n°1** : Stations bureautiques neuves (montant maximum sur la durée du marché soit 4 ans : 80 000,00 € HT)
 - STIMPLUS
166 Av. Georges Clemenceau
92000 NANTERRE
SIRET : 38316320100049
 - MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION
Technopôle Château Gombert
BP 100
13013 MARSEILLE
SIRET : 45050268700020
 - COMPUTER SERVICES 77
21 Avenue de Meaux
77000 MELUN
SIRET : 44841507500010

- **Lot n°2** : Stations bureautiques reconditionnées (montant maximum sur la durée du marché soit 4 ans : 20 000,00 € HT)
 - PRINTERRE
1 IMP DES FORTS
28500 CHERISY
SIRET : 75377852100017
 - RECYCLEA
RUE MICHEL FAYE
03410 DOMERAT
SIRET : 52033586000026

- MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION
Technopôle Château Gombert
BP 100
13013 MARSEILLE
- **Lot n°3** : Stations de travail (montant maximum sur la durée du marché soit 4 ans : 80 000,00 € HT)
 - COMPUTER SERVICES 77
21 Avenue de Meaux
77000 MELUN
SIRET : 44841507500010
 - OCI ILIANE
26 AV DES PRES VERTS
74200 THONON-LES-BAINS
SIRET : 37856393600202
 - IMPROVEUS
176 AV CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
SIRET : 53019849800012
- **Lot n°4** : Ecrans informatiques (montant maximum sur la durée du marché soit 4 ans : 40 000,00 € HT)
 - BELTA
RUE MARC JODOT
59220 ROUVIGNIES
SIRET : 43985313600075
 - IMPROVEUS
176 AV CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
SIRET : 53019849800012
 - NUMERICARCHIVE
1 ALLEE RACINE
93270 SEVRAN
SIRET : 53496360800011
- **Lot n°5** : PC portables neufs (montant maximum sur la durée du marché soit 4 ans : 80 000,00 € HT)
 - STIMPLUS
166 Av. Georges Clemenceau
92000 NANTERRE
SIRET : 38316320100049
 - MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION
Technopôle Château Gombert
BP 100
13013 MARSEILLE
SIRET : 45050268700020

- BUREAU SERVICE
6 AV PIERRE MENDES FRANCE
63500 ISSOIRE
SIRET : 30655317300031

- **Lot n°6** : PC portables reconditionnés (montant maximum sur la durée du marché soit 4 ans : 20 000,00 € HT)
 - PRINTERRE
1 IMP DES FORTS
28500 CHERISY
SIRET : 75377852100017
 - BAK2 SERVICES
198 RUE JEAN MONNET
59170 CROIX
SIRET : 44440043600044
 - OCI ILIANE
26 AV DES PRES VERTS
74200 THONON-LES-BAINS
SIRET : 37856393600202

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période de 4 ans ferme à compter de la notification du marché.

Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents qui seront des marchés ordinaires. Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de cet accord-cadre et des des marchés subséquents, y compris les éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20260618-DEL2026-27-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2026